



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de consultation des entreprises (DCE)

Passation d'un marché privé pour le montage de vidéos

Consultation en procédure adaptée

Contact :

France Drugmant, chargée de mission agriculture, alimentation et recherche
Fédération des Parcs naturels régionaux de France fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr / 07 60 05 43 79

1. Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 9 rue Christiani à Paris (75018), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

2. Description du maître d'ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 58 en 2024, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte. Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l'environnement. Les actions d'un Parc naturel régional sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert.

3. Contexte et objectifs du marché

La Fédération réalise des webinaires qu'elle enregistre. Elle en a réalisé un le 6 février en mixte visio-présentiel. Elle souhaite en tirer deux productions :

-une qui reprendra les principaux temps forts de la journée filmés entre 0-50' et entre 4 h06 et 5h 41 on peut prendre 2-3 éléments teaser de la video exhaustive pour l'annoncer dans le best off,

- une video exhaustive de ce qui s'est passé entre 50' et 2h33 (environ 100') (celle-ci doit rester fidèle à la présentation et rester sobre, mettre des titres-intertitres-séquences-couper les répétitions les euh, en fait etc., bien respecter les droits d'auteurs pour les images).

La finalité du marché consiste en la fourniture de films d'animation institutionnels : le premier "Réunion des Conseils scientifique des Parcs naturels régionaux", le second : "Intervention de Nadia Maïzi auprès des Conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux sur L'approche prospective au service d'une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique "

Type de marché

Il s'agit d'un marché mono-attributaire

Calendrier

Un fois le bon de commande passé, les éléments remis et un échange téléphonique avec la coordinatrice pour bien préciser les besoins, le prestataire dispose de 2 semaines pour nous remettre une première mouture. Il aura maximum une semaine pour prendre en compte les éventuelles remarques dans une version 2.

Coordination

La prestation est pilotée par France Drugmant, à la Fédération.
La Fédération fournira au prestataire l'intégralité de l'enregistrement

Droits d'auteur

Le prestataire devra utiliser uniquement des images libres de droit

4. Définition des besoins et attendus

La prestation recouvre les prestations suivantes pour le film best

off :

- Création d'un univers graphique en conformité avec les identités visuelles de la Fédération (s'inspirer de la charte graphique)
- Faire ressortir les points important/saillants
- Eventuellement Illustrer par des propos des participant de la salle (éviter le bureau des plaintes)
- Mettre en valeur avec des images libres de droit

2/ la prestation recouvre les prestations suivantes pour la conférence de Nadia Maizi

- Création d'un univers graphique en conformité avec les identités visuelles de la Fédération (s'inspirer de la charte graphique)
- Garder l'intégralité de son propos (retirer les éventuelles répétitions)
- Mettre en valeur avec des images libres de droit

- Livrables
- Fichiers vidéo au format MP4

Cession des droits et propriété intellectuelle : Le créateur cède irrévocablement et à titre exclusif à la Fédération des Parcs l'ensemble de ses droits patrimoniaux, à savoir le droit d'exploitation, de représentation, de reproduction et d'adaptation sur les créations objet de la présente prestation, sur tous supports, en tous formats, sans limitation de quantités ni de durée.

5. Modalités de réponse à la présente demande

Consultation du 9 février au 28 février 2024.

Compétences attendues

- Compétence dans le domaine de montage de films en format court, conférence, best off
-

Critères de choix

- Expérience dans la conduite de projets similaires et références
- Capacité à réaliser l'ensemble des prestations décrites
- Délais de réalisation à compter de la réception du bon de commande
- Prix

Documents à fournir

- Une note technique avec la compréhension du besoin, des références de réalisation, la méthode proposée pour chaque film, les délais de livraison à partir de la réception du bon de commande.
- Un prix forfaitaire HT et TTC par film. Les prix sont réputés couvrir la cession des droits afférents aux prestations.

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

- attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (DC1) <https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics>

- attestations de régularité sociale et fiscale (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23384>)
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la Fédération pourra négocier les candidats ayant proposé une offre. Un seul attributaire du marché – groupements autorisés.

Délais de réponse

L'offre est à remettre avant le 28 février 2024 à 12h00.

Elle doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr